

# CONSTITUTIONS!

Guide pédagogique  
Rédaction : Marie-Claude Verdier

## CONSTITUER

**Étymol. et Hist.** xiii-s. « s'établir (dans une cité), prendre rang » (*Coutumier d'Artois*, éd. A. Tardif, p. 9 : **Constituer soi** est le premiers commandemens des loys qui dist que on vive honestement).

Empr. au lat. class. *constituere* (proprement « **placer debout** ») « établir quelqu'un dans une situation légale », « instituer quelque chose », « organiser, fonder » et attesté à la forme passive au sens de « être bien constitué, avoir une bonne constitution physique » et « être composé de ».

# Table des matières

Constituons? .....	4
La genèse du projet.....	5
Peut-on faire une constitution pour le Québec? .....	7
Un peu d'histoire.....	8
Présentation du projet <i>CONSTITUONS!</i> .....	9
Déroulement du projet <i>Constituons!</i> .....	10
1er acte Formation de l'assemblée constituante .....	10
2e acte La consultation publique .....	13
3e acte La rédaction de la Constitution.....	13
4e acte Représentations .....	14
5e acte Révolution? .....	15
C'est à vous de jouer! .....	15
Et les Autochtones dans tout ça? .....	16
Quelques références historiques et artistiques .....	18
Shakespeare .....	18
L'agora grecque .....	19
<i>L'Odyssée</i> .....	20
Créez votre propre constitution! .....	21
Questions de départ pour animer la discussion .....	22

# Constituons?

Au cœur du projet de *CONSTITUONS!*, il y a cette volonté d'ouvrir la discussion concrètement avec tous les Québécoises et les Québécois :

- 1) Qui sommes-nous? / Comment nous définissons-nous?
- 2) Que voulons-nous?
- 3) Comment le ferons-nous? / Comment désirons-nous être gouvernés?

On souhaite que le théâtre devienne une agora dans le sens grec original : un lieu de rassemblement social et politique. Cette mise à l'épreuve du théâtre comme agora est un des sujets du projet de recherche de Christian Lapointe comme professeur à l'École supérieure de théâtre de l'UQAM.

L'espoir, en se déplaçant dans une arène non partisane, est de réussir à rallier toutes les allégeances politiques et de sortir des débats traditionnels entre indépendance et fédéralisme pour aborder les questions du vivre ensemble selon un autre angle.

La proposition théâtrale de *CONSTITUONS!* est une forme de théâtre documentaire sur le processus de l'Assemblée constituante citoyenne.

Elle s'inscrit dans la continuité de cette discussion.

Bien que le projet soit théâtral, les débats tenus par l'Assemblée constituante y ont été réels et ont suivi, selon des critères rigoureux, un processus de consultation et de débat comme il en a été pour des constitutions ailleurs sur la planète.

Le théâtre vient donc ici pirater le réel!

Ce guide vous montre les différentes étapes du projet Constituons! Il vous offre aussi des notions de référence, que ce soit sur l'histoire constitutionnelle canadienne et québécoise, l'histoire de la démocratie, les relations entre les autochtones et l'État canadien ainsi que sur influences littéraires dont Shakespeare et Homère. Il vous aussi offre des pistes de réflexions au sujet de la Constitution canadienne et sur le pouvoir citoyen.

# La genèse du projet

Le projet *Constitutions!* est né d'une réflexion de l'auteur, metteur en scène et interprète Christian Lapointe :

« D'où est-ce que j'écris? »

Comment créer sans savoir qui nous sommes et d'où nous venons? Il s'est retrouvé devant l'impossibilité de parler du contexte autour de lui, particulièrement du politique, puisqu'un flou subsiste toujours au sujet de la constitution canadienne et de la position du Québec.

Comment questionner le collectif s'il n'y a pas de règles sur ce qui le constitue?

C'est alors qu'il a réfléchi au projet *Constitutions!*. Un ambitieux projet afin de sortir le Québec du vide juridique et de créer une constitution pour le seul État francophone d'Amérique.

Suite aux échecs consécutifs des gouvernements à amorcer cette réflexion nationale fondamentale, Christian Lapointe a voulu faire advenir cette constitution en entreprenant une consultation nationale par une véritable démocratie populaire.

En effet, une Constitution est ce qui nous définit, mais qui détermine aussi ce à quoi nous aspirons et les moyens utilisés afin de faire fonctionner cette société.

*Une constitution est un ensemble de règles de droit qui fondent une organisation politique.*

*Dans la plupart des cas, les États se dotent d'une constitution « formelle », qui prendra la forme d'un ou de plusieurs textes écrits, et qui est définie comme la loi « suprême » détenant une primauté sur toute autre loi ou règle de droit et ne pouvant être modifiée que par une procédure spéciale.*

## Situation contemporaine

Au Canada, l'histoire de la constitution moderne débute en 1867 avec l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, qui crée le système de monarchie constitutionnelle avec lequel nous fonctionnons toujours aujourd'hui.



Notre chef d'état est la Reine Élisabeth II.

Son pouvoir est représenté par une gouverneure générale, son Excellence, l'honorable Julie Payette.



Her Excellency the Right Honourable  
Julie Payette  
Gouverneur Général et  
Commandante en Chef du Canada



Son Excellence la très honorabile  
Julie Payette  
gouverneure générale et  
commandante en chef du Canada



Ainsi que par des lieutenants-gouverneurs dans chacune des provinces. Au Québec, il s'agit de l'honorable Michel Doyon.

Le chef du gouvernement est élu, c'est le premier ministre Justin Trudeau. Il en va de même dans les provinces.



## Peut-on faire une constitution pour le Québec?

Oui!

La très grande majorité des pays et des provinces fédérées dans le monde ont des constitutions. Exceptions : Royaume-Uni et Israël, qui n'ont pas de texte formel. Aux États-Unis, les 50 états ont une constitution. C'est la même chose pour le Mexique, le Brésil, l'Argentine et l'Allemagne.

L'existence même d'une constitution pour un état fédéré s'avère un outil de rassemblement et d'ordonnement des lois en vigueur. Ce n'est pas nécessairement un outil d'indépendance nationale.

La Constitution canadienne accorde aux provinces le droit de se donner une constitution provinciale, dans le respect du parlement d'Ottawa et de la répartition des juridictions.

Tout ce qui concerne l'organisation des institutions parlementaires, le mode de scrutin, les partis politiques, les objectifs des politiques d'éducation, de ressources naturelles, etc., relève des domaines de juridiction québécoise.

La Colombie-Britannique l'a d'ailleurs déjà fait en 1996, en adoptant le *Constitution Act*, qui régit l'exercice du pouvoir politique dans la province.

## Un peu d'histoire

En 1867, *L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique* a permis d'unifier le Haut et le Bas-Canada en un seul pays, une union fédérale, mais celui-ci est demeuré un dominion de la Grande-Bretagne. Il avait donc des obligations envers celui-ci et le Parlement britannique pouvait légiférer pour le Canada.

En 1931, le Statut de Westminster a reconnu la souveraineté de tous les pays membres de l'Empire britannique, dont le Canada. Ce nouveau statut a permis au Canada d'adopter ses propres lois, même si elles sont contraires à la législation britannique, et a retiré au Parlement du Royaume-Uni le droit de légiférer au Canada. Cependant, il demeurait impossible de modifier certains éléments de la Constitution canadienne sans l'accord du Parlement britannique.

En 1982, le Parlement du Royaume-Uni a adopté *La loi sur le Canada* ainsi que *La loi constitutionnelle de 1982*, malgré l'opposition de l'Assemblée nationale et du Gouvernement du Québec.

Ce rapatriement de la Constitution a confirmé l'indépendance constitutionnelle entre le Canada et le Royaume-Uni, car dorénavant, seuls le parlement canadien et les assemblées législatives provinciales peuvent le faire. Toutefois, le Parlement et le Gouvernement du Québec ont toujours refusé de signer cette entente et l'objection persiste à ce jour. Cela met le Québec dans une situation particulière, puisque les lois de l'Assemblée nationale du Québec sont subordonnées à la Constitution canadienne.

Depuis 1982, le Québec fonctionne donc dans un rapport similaire aux autres provinces (utilisation de la poste, engagement dans les services militaires, paiement des impôts fédéraux, utilisation des chemins de fers, etc.) mais sans qu'une entente n'ait été formellement approuvée par les pouvoirs provinciaux. En 1987, l'Accord du Lac Meech a été une tentative avortée de faire adhérer le Québec à la loi constitutionnelle de 1982.

Afin de réfléchir sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, Robert Bourassa a créé la Commission Bélanger-Campeau en 1990. Celle-ci a consulté la population québécoise et a retenu l'idée émise de l'adoption par le Québec d'une Constitution qui lui soit propre et qui accompagnerait la redéfinition de ses relations avec les autres parties du Canada. La population devrait s'exprimer sur la question par le biais d'une consultation démocratique formelle. Les recommandations n'ont pas été appliquées par le gouvernement.

Le projet d'Assemblée constituante comme mode de production d'une Constitution du Québec a été proposé autant par des individus et des partis fédéralistes que souverainistes depuis les années 1960 et l'intérêt est croissant depuis les années 2000.

En effet, il est surprenant de constater que les Québécoises et les Québécois n'ont jamais pu se prononcer sur la constitution qui les régit. Le projet *CONSTITUONS* s'inscrit donc dans la filiation de ses projets politiques avec la nuance qu'il émane de volontés citoyennes et artistiques et non du gouvernement et de l'Assemblée nationale ou d'une élite politique.



# Présentation du projet *CONSTITUONS!*

## Christian Lapointe

Fondateur du Théâtre Péril en 2000, il est depuis 2013 le directeur artistique de Carte Blanche, fondée en 1979 sous le nom de Théâtre Blanc. Depuis 2016, il est professeur à l'École supérieure de théâtre de l'Université du Québec à Montréal.



Trois axes structurent son parcours qui cherche à mettre en évidence la dimension performative du théâtre : d'abord des relectures d'auteurs symbolistes (dont Maeterlinck avec *Pelléas et Mélisande* au TNM en 2016) ; un cycle de pièces regroupées sous l'appellation de *Théâtre de la disparition*, dont *C.H.S.* (FTA, 2008 ; sélection officielle du Festival d'Avignon en 2009) ; et des écritures de plateau à partir de textes contemporains (Larry Tremblay, Peter Handke, Claude Gauvreau, Fausto Paravidino, Mathieu Arsenault, Ivan Viripaev et Martin Crimp, dont la pièce *Le reste vous le connaissez par le cinéma* a été présentée au Théâtre ESPACE GO à l'automne 2018). Progressivement, son

travail s'est orienté vers la mise en scène de la part de réel qu'exige au théâtre tout acte de représentation, démarche dont *Constituons !* est le point culminant. En 2015, Christian Lapointe a créé un des moments forts de l'histoire du FTA avec *Tout Artaud?!*, une lecture-performance d'écrits d'Antonin Artaud pendant près de 70 heures en continu.

## Carte Blanche

Depuis ses débuts en 1979, le dialogue entre théâtre et arts visuels est au cœur des créations de Carte Blanche. Avec ses premiers directeurs artistiques, Denis Bernard puis Gill Champagne, cette préoccupation se dégage déjà, mais le rôle central du travail scénographique s'affirme encore davantage par l'association du Blanc avec le scénographe Jean Hazel à partir de 1988. Après le départ de Champagne en 2003, Hazel prend naturellement la direction de la compagnie. Avec des metteurs en scène invités (Marie Gignac, Martin Genest, Joël Beddows...), il met encore plus fermement l'espace scénique à la source de la rencontre théâtrale. De 2013 à 2017, Jean Hazel partage la direction artistique avec le metteur en scène Christian Lapointe, qui avait auparavant signé deux des productions de la compagnie, et qui assume seul la direction artistique de la compagnie depuis juin 2017. Carte Blanche a produit quelque 50 créations, dont environ un quart en partenariat avec les plus grandes structures de production du Canada et plusieurs producteurs de la francophonie internationale.

## Déroulement du projet *Constituons!*

### 1er acte Formation de l'assemblée constituante

L'Assemblée constituante était composée de 42 femmes et hommes du Québec. Les constituants et constituantes provenaient des différentes régions administratives. Ils ont été choisis de manière aléatoire selon des critères de parité femme-homme et de représentativité de la population québécoise: région, revenu, âge, scolarité, profession, origine ethnoculturelle, langue maternelle.



Le mandat de l'assemblée a été :

- De rédiger un projet de Constitution québécoise
- D'effectuer une tournée de consultation dans les régions du Québec
- De transmettre le texte final du projet de Constitution québécoise à l'Assemblée nationale du Québec.

Dans le cadre du projet *CONSTITUONS!*, l'Assemblée constituante citoyenne a été invitée à rédiger tous les projets d'articles constitutionnels qui lui semblaient pertinents, sans égard aux contraintes qui pourraient résulter de l'ordre constitutionnel canadien actuel, et notamment de la *Loi constitutionnelle de 1867* et de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Le Comité d'experts a déterminé si les projets d'articles constitutionnels étaient conformes ou non à ces deux lois et à la *Constitution du Canada* dans son ensemble. Les projets d'articles constitutionnels qui contrevenaient à ce cadre constitutionnel ont été identifiés en conséquence pour que l'Assemblée constituante puisse se prononcer en connaissance de cause lors du vote sur le texte final du projet de *Constitution québécoise*.

L'assemblée d'inauguration qui s'est déroulée au théâtre Périscope de Québec les 25 et 26 août 2018 a été l'occasion pour les 42 constituants de faire connaissance, d'adopter le Règlement de l'assemblée constituante, de recevoir une formation initiale et de se répartir parmi les six commissions thématiques proposées:

## 1) PRÉAMBULE, VALEURS ET PRINCIPES, SYMBOLES NATIONAUX

Cette commission thématique était responsable de la rédaction du préambule de la Constitution ainsi que d'articles énonçant des valeurs et principes sur lesquels est fondée l'action de l'État québécois. Généralement rédigé sous forme de déclaration et faisant usage d'« attendus » et de « considérants », le préambule est sans doute le passage d'une constitution ayant la plus grande portée symbolique, puisqu'il définit en quelque sorte l'identité politique de la collectivité associée à la constitution. En France, par exemple, c'est le préambule de la Constitution qui établit le célèbre idéal de « liberté, égalité et fraternité ».

Les constitutions comportent souvent des articles sur le régime politique (démocratie, république, monarchie). Elles énoncent des principes fondamentaux ou des valeurs fondamentales (solidarité, laïcité) qui visent à guider l'action de l'État dans ses rapports avec les citoyens et citoyennes. Elles comportent aussi une description des symboles et emblèmes de l'organisation politique (drapeau, hymne, armoiries, devise et autres emblèmes).

## 2) DROITS ET DEVOIRS FONDAMENTAUX

Cette commission thématique était responsable de la rédaction du préambule de la Constitution ainsi que d'articles énonçant des valeurs et principes sur lesquels est fondée l'action de l'État québécois. Généralement rédigé sous forme de déclaration et faisant usage d'« attendus » et de « considérants », le préambule est sans doute le passage d'une constitution ayant la plus grande portée symbolique, puisqu'il définit en quelque sorte l'identité politique de la collectivité associée à la constitution. En France, par exemple, c'est le préambule de la Constitution qui établit le célèbre idéal de « liberté, égalité et fraternité ».

Les constitutions comportent souvent des articles sur le régime politique (démocratie, république, monarchie). Elles énoncent des principes fondamentaux ou des valeurs fondamentales (solidarité, laïcité) qui visent à guider l'action de l'État dans ses rapports avec les citoyens et citoyennes. Elles comportent aussi une description des symboles et emblèmes de l'organisation politique (drapeau, hymne, armoiries, devise et autres emblèmes).

## 3) INSTITUTIONS ET POUVOIRS (LÉGISLATIF, EXÉCUTIF ET JUDICIAIRE)

Qui peut adopter les lois? Quel est le mode de désignation des membres de l'Assemblée nationale? Quel est le processus de nomination des membres du Conseil des ministres? Qui est responsable de veiller au respect des lois? Qui est chargé de leur mise en œuvre? Voilà autant de questions sur lesquelles les membres de cette commission se sont penchés.

#### 4) ORGANISATION TERRITORIALE ET ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES MUNICIPALES

Les membres de cette commission ont réfléchi au modèle d'organisation du territoire qui guidera la société québécoise. Souhaite-t-on une centralisation des pouvoirs entre les mains d'un gouvernement du Québec fort, ou privilégie-t-on une décentralisation des pouvoirs et une plus grande autonomie pour les municipalités locales et régionales pour confirmer leur statut de « gouvernements de proximité »? Ils ont également dû réfléchir au rapport qu'entretient le Québec avec son territoire, notamment son mode d'occupation, la gestion des ressources naturelles, les droits en lien avec l'accès au territoire et la délimitation des frontières.

#### 5) PARTENARIATS AUTOCHTONES, AFFAIRES CANADIENNES ET RELATIONS INTERNATIONALES

Il est impossible de penser la Constitution du Québec sans réfléchir à la reconnaissance et à la place qui doit être accordée aux nations autochtones, habitantes millénaires de ce que nous désignons aujourd'hui comme territoire du Québec. De même, l'élaboration d'une Constitution du Québec oblige à réfléchir aux grandes orientations qui devraient guider le Québec dans ses relations avec le Canada, ainsi que sur le rôle que le Québec devrait jouer sur la scène internationale.

#### 6) PROCÉDURES DE RÉVISION ET PARTICIPATION CITOYENNE

Cette commission combine deux thématiques primordiales pour l'avenir constitutionnel du Québec. D'abord, les membres de cette commission auront à définir le mécanisme qui permettra de réviser la Constitution et d'y apporter des modifications. Ensuite, les membres de cette commission devront réfléchir entre autres aux questions suivantes : quels sont les autres mécanismes et institutions qui devraient permettre la participation des citoyens à la gestion des affaires communes? Souhaitera-t-on accorder aux citoyens du Québec une autonomie et des pouvoirs politiques accrus, un pouvoir d'initiative citoyenne, ou souhaitera-t-on restreindre la participation citoyenne à des sujets et des moments bien précis?

En plus de la documentation remise, les constituants ont reçu une série de présentations pour leur permettre de bien saisir les enjeux associés à la rédaction d'une constitution. La journée du samedi, les coprésidents de l'assemblée constituante (Claudia Prémont et Daniel Turp) se sont adressés aux constituants, suivis des invités suivants : Johanne Poirier, professeure titulaire, Chaire Peter MacKell sur le fédéralisme, Université McGill ; André Larocque, ancien sous-ministre ; Benoit Pelletier, professeur titulaire, Faculté de droit de l'Université d'Ottawa ; Geneviève Motard, professeure agrégée, Faculté de droit de l'Université Laval et Mélanie Samson, professeure agrégée, Faculté de droit de l'Université Laval

## 2e acte La consultation publique

En plus d'une vaste consultation en ligne s'adressant à la population québécoise, une tournée de la province a été effectuée, en partenariat avec l'INM.

Ainsi, de novembre 2018 à mars 2019, onze forums citoyens se sont tenus dans onze théâtres partenaires de la démarche dans différentes régions du Québec : Baie-Comeau, Le Bic (Rimouski), Carleton-sur-Mer, Montréal, Longueuil, Rouyn-Noranda, Québec, Sherbrooke, Gatineau, Victoriaville et Jonquière.

Animés par l'équipe de l'Institut du Nouveau Monde, ces forums ont été l'occasion d'alimenter les travaux des constituantes et constituants et de réfléchir ensemble à la Constitution du Québec de demain en invitant les citoyennes et les citoyens à venir discuter et à déposer des mémoires. *Carte du Québec avec les points de la tournée de l'INM et du spectacle.*

## 3e acte La rédaction de la Constitution

Les 6 et 7 avril 2019, les constituants se sont retrouvés afin de prendre acte des réponses des Québécoises et des Québécois émanant des consultations et des mémoires déposés. Les participants ont été appelés à débattre de propositions d'articles constitutionnels rédigés sur la base de la consultation citoyenne menée de novembre 2018 à février 2019. Suite à l'Assemblée de propositions, les constituants ont délibéré sur une plateforme en ligne afin de finaliser le texte.

Ensemble, ils ont rédigé la Constitution. C'est un exercice courageux et ardu de réflexion car ils doivent non seulement prendre en cause leurs propres opinions, mais aussi tenir compte de celles toutes les Québécoises et les Québécois.

Rencontre d'harmonisation fin avril. Délibération en ligne, fin avril au 12 mai.

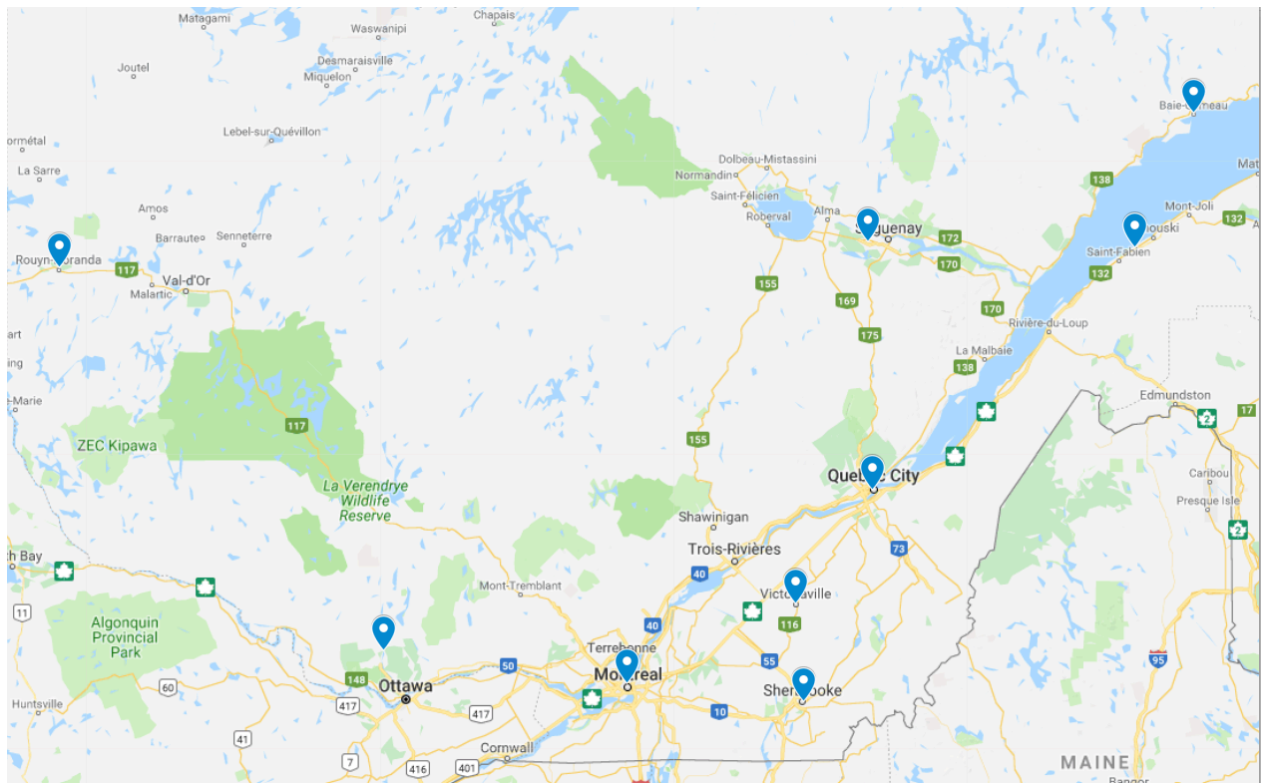
La Constitution a été adoptée par l'Assemblée constituante. Elle comporte un Préambule et 80 articles. Elle est disponible sur le site de l'Institut du Nouveau Monde.

<http://inm.qc.ca/>

Le dépôt à l'Assemblée nationale a été fait par la députée indépendante de Marie-Victorin, Catherine Fournier, le 29 mai 2019.

## 4e acte Représentations

Le spectacle *Constitutions!* a été créé par le théâtre Carte Blanche, durant le Festival Transamériques, au Centre du Théâtre d’Aujourd’hui à Montréal. C’est dans ce même théâtre qu’il sera repris en novembre 2019 et qu’il amorcera une tournée à travers tout le Québec. Il sera présenté dans neuf régions du Québec en collaborations avec plusieurs partenaires : le Théâtre du Tandem (Abitibi-Témiscamingue), le Théâtre des Gens d’en bas (Bas-St-Laurent), le Théâtre Parminou (Centre-du-Québec), Espace K Théâtre (Côte-Nord), le Théâtre du Double Signe (Estrie), le Théâtre À tour de rôle (Gaspésie), STO Union (Outaouais), le Théâtre de la Rubrique (Saguenay-Lac-St-Jean) et le Théâtre Périscope (Capitale-Nationale).



## 5e acte Révolution?

### C'est à vous de jouer!

Après avoir été les spectateurs, nous vous encourageons à devenir des participants actifs.

Le projet *CONSTITUONS!* va au-delà de la représentation à laquelle vous avez assisté.

Comme vous avez pu le constater, il y a eu une importante démarche participative en amont du spectacle, avec les forums citoyens et les constituants.

### EST-CE QUE C'EST FAKE PARCE QUE C'EST DU THÉÂTRE?

Bien qu'il s'agisse d'une œuvre artistique et de théâtre documentaire, la Constitution rédigée par les constituants existe réellement et il n'en tient qu'à vous de choisir ce qu'il en adviendra.

Débattez-en entre vous.

Allez lire la Constitution.

Discutez.

Mais il s'agit aussi d'agir.

Ainsi, advenant qu'un nombre assez important de citoyennes et de citoyens signent la Constitution, le gouvernement devra en tenir compte.

Vous pouvez aussi choisir d'en parler à votre député.e, à l'Assemblée nationale du Québec, dont vous trouverez les coordonnées sur le site : <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/>

*« Quelqu'un qui pense qu'il peut rien changer par lui-même, c'est parce qu'il n'a jamais dormi seul dans une tente avec un maringouin. »*

## Et les Autochtones dans tout ça?

*Au Québec, onze nations autochtones cohabitent avec la nation québécoise. Du nord au sud et de l'est à l'ouest, il existe 14 villages inuits et 41 communautés amérindiennes où vivent des Abénaquis, des Algonquins, des Attikameks, des Cris, des Hurons-Wendats, des Innus, des Malécites, des Micmacs, des Mohawks et des Naskapis. Par ailleurs, de plus en plus d'Autochtones vivent dans les villes et villages des diverses régions québécoises, dont Val-d'Or, La Tuque et Montréal.*

Durant les travaux de l'Assemblée constituante, plusieurs questions quant à la participation des peuples autochtones sont apparues, non seulement dans la commission 5 sur les partenariats autochtones, mais aussi dans toutes les autres commissions.

Les interrogations soulevées ont fait apparaître l'ampleur de l'apartheid du système social et politique envers les premières nations et les innus. Les constituantes ont saisi que, s'ils souhaitaient travailler à l'élaboration d'une constitution pour tous les citoyens et toutes les citoyennes, le dialogue avec les Premières nations et les Innus devait être au cœur du processus.

On s'est alors référé à des experts ainsi qu'à des documents de droit internationaux et des rapports dont :

### **La Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones**

La Déclaration sur les Droits des Peuples Autochtones a été adoptée par l'Assemblée Générale le jeudi 13 septembre 2007, la majorité des 144 États pour, 4 voix contre (Australie, **Canada**, Nouvelle-Zélande et les États-Unis). Depuis lors, les quatre pays ayant voté contre ont inversé leurs positions et supportent maintenant la Déclaration.

Aujourd'hui, la Déclaration est l'instrument international le plus complet sur les droits des peuples autochtones. Elle établit un cadre universel de normes minimales pour la survie, la dignité et le bien-être des peuples autochtones du monde et elle précise les normes existantes des droits humains et des libertés fondamentales dans leur application à la situation particulière des peuples autochtones.

Vous pouvez la consulter en cliquant sur ce lien :

[https://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/61/295&referer=http://www.un.org/en/documents/index.html&Lang=F](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/61/295&referer=http://www.un.org/en/documents/index.html&Lang=F)

### **Les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada**

Afin de corriger les torts causés par les pensionnats indiens et de faire progresser la réconciliation, dans son rapport final, la Commission de vérité et réconciliation a demandé aux gouvernements, aux établissements religieux et d'enseignement, aux groupes de la société civile et à tous les Canadiens de prendre des mesures concernant les 94 appels à l'action qu'elle a formulés.

[http://trc.ca/assets/pdf/Calls\\_to\\_Action\\_French.pdf](http://trc.ca/assets/pdf/Calls_to_Action_French.pdf)

Parmis



Parmi les experts rencontrés, **Alexandre Bacon** est venu présenter un portrait historique de la situation des Premières nations et des Innus au Canada.

Originaire de la communauté innue de Mashteuiatsh, au cœur de la province de Québec, Alexandre Bacon s'est démarqué par la diversité de ses activités professionnelles et associatives. Titulaire d'une Maîtrise en administration publique, Alexandre Bacon s'est spécialisé dans plusieurs enjeux autochtones, plus particulièrement ceux liés à la gouvernance et à l'autonomie gouvernementale.

Découvrez Alexandre Bacon en allant visionner son entrevue sur le site de Radio-Canada.  
<https://ici.radio-canada.ca/kirano-portraits-autochtones/alexandre-bacon>

## **Pour en savoir plus**

Nous vous invitons à consulter les pages de différents organismes qui oeuvrent au renouveau des relations avec les Premières nations et les Innus, nous vous proposons quelques liens.

Projet Wampum  
<https://www.facebook.com/ProjetWampum>

Lire le document *Mythes et Réalités sur les peuples autochtones*

[http://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications\\_documentation/publications/mythes-realites-autochtones.pdf](http://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/mythes-realites-autochtones.pdf)

Abonnez votre école à *Curio.ca*, et vous pourrez avoir accès à plusieurs documents éducatifs, dont la série le 8<sup>e</sup> feu, produite par Radio-Canada

<https://curio.ca/fr/collection/8e-feu-1463/>

# Quelques références historiques et artistiques

## Shakespeare

« *All the world's a stage and all the men and women merely players* »

Cette réplique est dite par le personnage de Jacques dans la comédie *Comme il vous plaira*, écrite par William Shakespeare en 1599.

Si, comme Jacques l'affirme, nous sommes tous des acteurs du monde, alors quel est notre rôle?

Comment déterminer votre impact réel sur une situation sociale ou politique?

Est-ce qu'une personne peut changer une situation sociale ou politique?

Par quels moyens?



## L'agora grecque

Dans la Grèce antique, l'Agora d'Athènes était la place principale de la ville, le lieu de rassemblement de l'Assemblée des citoyens. Cette assemblée votait les lois, le budget, la paix ou la guerre et l'ostracisme, en plus du tirage au sort des membres des tribunaux et des magistrats. Elle élisait aussi les stratèges militaires. Les citoyens votaient à main levée et décidaient ainsi du sort de leur cité. Il faut néanmoins rappeler que les citoyens étaient constitués uniquement d'hommes nés de pères grecs. Les femmes et les étrangers (métèques) étaient donc exclus. De plus, le vote était censitaire, c'est-à-dire qu'il fallait payer selon sa propriété et son revenu pour voter. Le suffrage universel n'est arrivé qu'au 19<sup>e</sup> siècle.

La Constitution canadienne a été rédigée par les « pères de la Confédération » en 1867. Pouvez-vous les nommer?



Hewitt Bernard, secrétaire  
William Henry Steeves  
Edward Whelan  
William Alexander Henry  
Charles Fisher  
John Hamilton Gray, P.E.I.  
Edward Palmer  
George Coles  
Sir Samuel Leonard Tilley  
Sir Frederic B. T. Carter  
Jean-Charles Chapais  
Sir Ambrose Shea  
Edward Barron Chandler

Sir Alexander Campbell  
Sir Adams George Archibald  
Sir Hector-Louis Langevin  
Sir John Alexander Macdonald  
Sir George-Etienne Cartier  
Sir Étienne-Paschal Taché  
George Brown  
Thomas Heath Haviland  
Sir Alexander Tilloch Galt  
Peter Mitchell  
James Cockburn  
Sir Oliver Mowat  
Robert Barry Dickey

Sir Charles Tupper  
John Hamilton Gray, N.B.  
William Henry Pope  
William McDougall  
Thomas D'Arcy McGee  
Andrew Archibald Macdonald  
Jonathan McCully  
John Mercer Johnson  
Robert Duncan Wilmot  
Sir William Pearce Howland  
John William Ritchie

## Identité et langage / Se définir

### *L'Odyssée*

L'*Odyssée* est un poème épique écrit par Homère dans la Grèce antique, vers la fin du 8<sup>e</sup> siècle avant J-C. L'œuvre est considérée comme un des poèmes fondateurs de la civilisation occidentale.

L'Odyssée raconte le retour du grec Ulysse après la guerre de Troie. Durant cette guerre qui coûté la vie à des milliers de soldats grecs et troyens, Ulysse a fait preuve d'intelligence et de ruse en proposant l'idée du « cheval de Troie », statue de bois dans laquelle il avait caché des soldats et qui a été ramenée dans la ville par les Troyens. Cette technique de guérilla a finalement donné la victoire aux Grecs.

Ainsi, c'est suite à cette victoire qu'Ulysse souhaite retourner chez lui à Ithaque pour y retrouver sa femme Pénélope et son fils Télémaque. Le périple sera très ardu et durera plus de 10 ans.

L'Odyssée fait le récit du voyage périlleux et des aventures singulières d'Ulysse et de ses marins.

**Lors de la dernière étape de son voyage, chez Alcinoos le roi des Phéaciens, Ulysse a perdu tous ses compagnons, n'a plus rien. Il est devenu « Personne » comme il l'a annoncé, par ruse, au Cyclope. Ce n'est qu'en entendant sa propre histoire de la bouche d'un autre, l'aède Phéacien Démodocos, qu'il reconquiert pleinement son identité : il se trouve devant l'Ulysse passé, celui qui inventa la ruse du cheval de Troie, et peut ainsi mettre en perspective sa propre existence. Chaque épisode tracé sur la carte du voyage d'Ulysse construit un élément de réponse Ulysse est celui qui essaie de construire l'humain en cherchant ses limites, en réaffirmant sa continuité dans un projet de fidélité, de mémoire à lui-même et à ses origines, mémoire qui réside entièrement dans la langue. C'est dans le discours que se construit l'humain / BNF Le voyage d'Ulysse et ses interprétations, catalogue d'exposition**

*L'idée que le langage conditionne nos vies est au cœur de ce projet. Je suis aujourd'hui encore davantage convaincu que le droit et le théâtre ont beaucoup à voir l'un avec l'autre. Dans ces deux types de discours, il s'agit d'établir des conventions.*

*Dans l'univers juridique constitutionnel, le fait qu'une collectivité se dote d'un texte qui établit les règles du vivre-ensemble me paraît du même ordre que, dans l'univers théâtral, l'établissement des conventions qui permettent à une pièce de théâtre de se dérouler devant le public. C'est, en quelque sorte, dans le caractère fictionnel du politique que ce projet s'enracine.*

*Jamais la phrase de Shakespeare « All the world's a stage and all the men and women merely players » ne m'a paru aussi pertinente. Quant au « d'où je parle », au moment de cet entretien, le texte final d'une constitution du Québec n'est pas encore établi. Il devrait être finalisé par l'assemblée constituante juste avant les premières représentations au FTA.*

*Peut-être découvrirai-je enfin d'où je parle devant le public, en lisant cette constitution inédite le soir de la première...*

Christian Lapointe

# Créez votre propre constitution!

Afin d'expérimenter de l'intérieur le projet constitutionnel, pourquoi ne pas tenter l'exercice avec votre classe?

Nous vous invitons tout d'abord à aller consulter la Constitution rédigée par les constituants du projet *CONSTITUONS!* que vous trouverez sur le site de Carte Blanche.

<http://www.theatrecarteblanche.ca>

Nous vous invitons aussi à aller consulter la Charte canadienne des droits et libertés afin de vous inspirer.

De plus, il est important de faire l'exercice dans un cadre sain et sécuritaire. En effet, vous êtes invité à exprimer vos convictions, le fond de votre pensée et vos meilleures idées, cependant, vous devez le faire dans le respect des autres.

Nous vous encourageons à :

Vous exprimer clairement et brièvement afin que tous aient la chance de le faire.

Écouter les opinions des autres respectueusement. Si vous n'êtes pas d'accord, il vous est possible de répondre poliment, en discutant des idées et non des personnes.

Faire preuve d'ouverture d'esprit pour entendre les idées qui ne sont pas les vôtres.

Maintenir votre attention sur la personne qui s'exprime et éviter les commentaires durant ces moments, par respect pour ceux et celles qui présentent leur point de vue.

Il va sans dire qu'il n'est pas ici l'endroit pour les propos haineux, vulgaires ou insultants.



## Questions de départ pour animer la discussion

Si la taille de votre groupe le permet, divisez-vous en Commissions, sinon, vous pouvez tous réfléchir ensemble à la rédaction de votre Constitution.

Nous vous proposons de rédiger des articles sur et/ou:

- Les valeurs et les principes fondamentaux du Québec
- Les symboles nationaux du Québec
- Le régime politique du Québec
- Définissant les droits fondamentaux
- Définissant les devoirs fondamentaux
- L'organisation territoriale et sur les pouvoirs et compétences des municipalités
- Les protections et conditions d'exploitation des ressources naturelles du Québec
- Les frontières du Québec
- Le statut, les droits et les pouvoirs associés aux nations autochtones du Québec.
- Les orientations fondamentales guidant les relations avec les nations autochtones
- Les orientations et principes devant guider les relations du Québec avec les provinces canadiennes et l'État Canadien.

Afin de vous accompagner dans la rédaction, voici quelques exemples tirés du formulaire en ligne de l'INM :

1. Qu'est-ce qui définit l'identité québécoise ?
2. Est-ce que la préservation de la langue française doit figurer au préambule de la Constitution ? De quelle manière ?
3. Quels symboles nationaux devraient être décrits dans le texte de la Constitution du Québec ?
4. Dans quels termes devrait-il être fait référence à la diversité culturelle du Québec dans le préambule ?
5. Quels droits individuels doivent immanquablement être inscrits dans la Constitution du Québec ?
6. La Constitution du Québec doit-elle permettre la suspension ou la limitation des droits individuels et collectifs et, si oui, dans quelles circonstances ?
7. Quels sont les devoirs et responsabilités des citoyennes et citoyens du Québec qui doivent être inscrits dans la constitution ?
8. Croyez-vous qu'un dialogue devrait être amorcé avec les peuples autochtones en vue de garantir leur représentation au sein de diverses institutions ?
9. Souhaitez-vous changer le mode de scrutin et l'inclure dans la Constitution du Québec ?
10. Êtes-vous d'accord que ces principes de base devraient être nécessaire pour permettre l'exploitation des ressources naturelles : acceptabilité sociale, retombées pour les communautés, rétablissement de l'environnement après exploitation, respect de l'équité intergénérationnelle ?
11. Par quels moyens peut-on concrétiser la reconnaissance des peuples autochtones dans une Constitution du Québec ?